L'élection sénatoriale du 12 juin

LA CANDIDATURE DE M. EDOUARD ROUSSEL

M. Edouard Roussel, le sympathique et très actif conseiller général de Roubaix-Ouest, candidat de Concentration républicaine, vient d'adresser l'appel suivant aux délégués sénatoriaux du Nord :

Appelé par la confiance des républicains à poser ma candidature au siège sénatorial laissé vacant par la mort de M. Debierre, j'entends défendre une politique française de paix, de justice et de démocratie.

Les hommes d'Etat sont unanimes à constater que la situation est grave dans le pays et par le monde; leur affirmation donne à l'élection du 12 juin sa signification et sa portée.

Le monde est à peine remis des secousses épouvantables de la guerre; les plaies sont à peine pansées, les voiles de deuil relevés, nos ruines réparées, que déjà, dans le choc des appétits d'après-guerre, les hommes se menacent de nouveaux conflits et redoutent de nouvelles hécatombes.

Est-il possible que les chefs de gouvernement ne prennent pas les mesures qui s'imposent immédiatement pour éviter que la question de Dantzig et du couloir polonais, la Conférence de Lausanne et des dettes de guerre, l'interprétation des contrats internationaux, les difficultés d'Extrême-Orient obligent les peuples à songer encore à des solutions de force-?

La France est assez généreuse et doit être assez forte pour imposer la paix au monde, avec le concours de ses anciens alliés et celui de tous les hommes de bonne volonté.

Le respect des contrats librement consentis, l'organisation de sa sécurité, l'affirmation et le développement de sa politique pacifique de rapprochement des peuples par la Société des Nations et vers le désarmement, bref, une politique internationale qui allant les efforts de Briand et de Maginot, voulà l'effort auquel doit tendre le pays, s'il veut demeurer libre, garder inviolées ses frontières et assurer, avec la vie de ses familles, la grandeur et la dignité de la Patrie.

La propriété, la sûreté, la liberté de l'homme dans sa pensée, dans son effort, dans son commerce, l'égalité des citoyens devant les charges comme devant les droits, tels sont les principes qui commanderont à guider l'action que j'ai entreprise au Conseil général, dans les rangs de la Fédération républicaine.

L'Etat laïque et respectueur des consciences, la justice de l'impôt sans excessive fiscalité, l'instruction mise à la portée des petits, les classes moyennes enfin protégées, quels soucis nécessaires pour le législateur !

Le citoyen assuré de l'inviolabilité de ces principes, pourra plus librement se donner à la lutte que la Nation tout entière doit mener contre la crise économique et financière.

Assurer l'équilibre du budget, supprimer le déficit, pratiquer une politique financière de lumière et de vérité, rechercher, dans des accords intergouvernementaux, les solutions économiques exigées sans délai par le commerce et l'industrie, par l'agriculture et le travail, rétablir l'harmonie des productions et des échanges, rendre confiance à l'économie intérieure et à l'épargne, dégrever le contribuable, restituer aux activités régionales leur essor de production, combattre ainsi le chômage qui ruine le Nord et ses familles, faire reculer la misère imméritée qui accable les foyers laborieux, voilà de la besogne immédiate pour le Sénat.

Ils veut aussi que les lois sociales, de santé, d'habitation, de justice, de sécurité, défendent vraiment les faibles et les vieux; que le progrès dans l'exercice, la rémunération et la protection du travail assure aux ouvriers plus de bien-être et plus d'avenir.

Tout cela est possible, sans révolution, par un effort commun de tous les citoyens, sans vaine démagogie et sans violence.

Et c'est pour rappeler au Sénat ces volontés de nos vaillantes populations que je demande aux délégués sénatoriaux la confiance et le soutien.

C'est vers le centre du Parlement, vers le candidat de Concentration républicaine que se tournent les regards pour assurer à notre magnifique pays, la paix que réclament tous ses enfants, le redressement des affaires, la défense du travail, la sécurité et la dignité des familles.

Fidèle à ces volontés, resolu à lutter contre la guerre et la révolution, soucieux de défendre le Nord et l'avenir de nos enfants, j'irai siéger au Sénat de la République, pour défendre les intérêts légitimes de notre magnifique département et revendiquer âprement nos libertés et nos droits.

Edouard ROUSSEL.

Le Congrès des Caisses d'épargne du Nord et de l'Est

Belfort, 6 juin. ... Dimanche à commencé, à Belfort, le XXVe Congrès des Caisses d'épargne du Nord et de l'Est de la France qui durera trois jours. Un vin d'honneur a été offert ce matin aux délégués, par la municipalité.

Après une première réunion, tenue l'après-midi, les congressistes se sont rendus au monument aux morts et y ont déposé des palmes en bronze cravatées de rubans tricolores. La journée s'est terminée par la visite de la ville.

— D'importantes Sociétés industrielles allemandes viennent de fonder avec le concours de firmes hambourgeoises d'exportation, un Syndicat pour le développement des exportations allemandes.

— Une partie de la bibliothèque du Palais des Tsars va être vendue aux enchères à Lucerne.

— Un Italien, Antonio Vicentini, s'est tiré une balle de revolver dans la tête dans le couloir d'un hôtel rue Claude Tillier. Il a déclaré à un témoin qu'il avait tué son amie, Mlle Madeleine Conchon.

LETTRE DE BRUXELLES

La question des objections de conscience

(De notre correspondant particulier.)

On connaît, aujourd'hui, les développements donnés au projet de loi déposé par un sénateur, en vue de faire considérer comme délit politique, en attendant qu'il ne soit plus une faute du tout, le fait pour un milicien de refuser le service militaire pour motifs d'ordre religieux, politique et pacifique. Une remarque préalable. Le sénateur socialiste est seul à signer son projet. D'habitude, les projets de loi portent plusieurs signatures. C'est une indication qu'ils sont l'émanation de plusieurs députés et sénateurs et que leurs auteurs ne sont pas perdus dans un « splendide isolement ». En l'occurence, le fait de n'avoir trouvé personne, sur les bancs du Sénat, pour appuyer la manœuvre, prouve que le projet en question, ne rencontre guère de sympathie.

Au fond, s'il suffisait que tous les miliciens belges refusent le service militaire, pour supprimer la guerre, la Belgique entière se lèverait comme un seul homme pour dire aux jeunes gens: « Ne partez plus à la caserne. Restez chez vous ». Hélas, ce n'est qu'un rêve, un bien beau rêve ! Et c'est une méconnaissance absolue de la situation mondiale et c'est un risque formidable que de croire aujourd'hui, que la suppression de l'armée belge serait une garantie d'indépendance, de sécurité et de paix.

Notre sénateur antimilitariste en est convaincu. Son raisonnement le prouve:

« Nous prétendons, dit-il, que tout homme peut puiser dans sa liberté individuelle le droit de répondre à l'appel de sa conscience et de refuser de recevoir une éducation militaire qui doit le préparer à attenter plus efficacement à la vie de ses semblables ».

Mais, en Belgique, on ne reçoit pas une éducation militaire pour « se préparer à attenter » à la vie d'autrui. On ne songe qu'à se défendre contre une agression et non à attaquer l'Allemagne, la France, ou la Hollande, nos proches voisins. L'auteur du projet de loi est-il d'avis qu'en cas d'invasion, il ne faille rien faire pour arrêter l'assaillant ? Qu'il le dise alors, et l'on verra ce que cache d'antipatriotisme, son projet. Qu'au contraire, s'il admet la légitime défense, alors il doit admettre la nécessité de s'y préparer ainsi que le devoir des Belges d'accepter cette préparation, et sa thèse ne tient plus.

S...

UNE MESURE DE CLÉMENCE EN FAVEUR DES CONDAMNÉS POLITIQUES

Paris, 6 juin. — D'après des renseignements recueillis au Ministère de la justice, il semble probable que l'un des premiers actes du futur Gouvernement sera de faire voter une mesure de clémence, en faveur des condamnés et détenus politiques. Cette mesure s'étendra, sans doute, au député communiste Ramette, incarcéré à la prison de Douai.

A Nanterre, un ajusteur tire sur sa mère sept coups de revolver

Un drame, dont les mobiles demeurent assez vagues, s'est déroulé à Nanterre. Là, habitent les époux Chastel, qui tiennent un débit, et le fils que Mme Chastel eut d'un premier mariage. Ajusteur, Jean Revulon, âgé de vingt-trois ans, fils de Mme Chastel, semblait vivre en parfaite intelligence avec sa mère et son beau-père.

Comme souvent le dimanche, Jean Revulon accompagna sa mère au marché de Nanterre. A un moment donné, l'ajusteur sortit de sa poche deux revolvers et tira sept coups de feu sur sa mère, qui s'écroula, étant, en effet, blessée à la poitrine, à la tête et à la main droite.

Aussitôt son crime accompli, le meurtrier prit la fuite, mais il fut bientôt rejoint et arrêté.

Un incident macabre à l'ambassade de France à Berlin

Berlin, 6 juin. — Un incident extraordinaire s'est produit, ce matin, à l'ambassade de France, à Berlin.

Un jeune homme qui donnait des signes d'agitation visibles, a apporté un paquet au nom de l'ambassadeur et a demandé à être reçu. Sur le refus qui lui a été opposé, il est parti en laissant son paquet, accompagné d'une petite note écrite, destinée à être remise à l'ambassadeur. Immédiatement après son départ, on a ouvert le paquet et on y a trouvé deux mains de femme fraîchement coupées et encore sanglantes.

L'enquête de la police a établi que le porteur du paquet est un nommé Ludovic Schoef, 25 ans, qui a assassiné sa mère, il y a 3 jours à Eurin, en Mecklembourg.

Dans le billet qu'il a griffonné l'assassin demandait à l'ambassadeur de France de lui remettre une somme d'argent pour lui permettre d'aller à Paris.

— De Santa Anna (Californie) : On a expérimenté récemment avec succès un nouveau dispositif permettant au pilote d'un avion en difficulté, d'obliger, par la seule manœuvre d'un levier, les occupants de l'avion, munis de parachutes automatiques, à quitter l'appareil.

Le XIIIe Congrès national de l'Union nationale des Combattants, à Lille

15.000 anciens combattants et 500 drapeaux participeront au cortège du 19 juin

Les adhésions au grand banquet de clôture du Congrès de l'U.N.C. sont déjà extrêmement nombreuses.

Il reste encore un certain nombre de places. Les anciens combattants sont priés d'envoyer d'urgence leur adhésion, 28, rue des Canonniers à Lille.

L'organisation d'une manifestation de cette ampleur est difficile. Il est du devoir de tous d'aider les organisateurs.

Cortège du Souvenir. — Le cortège du 19 juin sera certainement le plus important de tous ceux qui ont eu lieu en France depuis la guerre à l'occasion d'un Congrès national.

12.000 à 15.000 anciens combattants, près de 500 drapeaux, participeront à cette grandiose manifestation interalliée.

De nombreux trains spéciaux ont été organisés en direction de Lille, et notamment par les Conseils d'administration des groupes d'arrondissements de l'U.N.C. du Nord.

Des trains spéciaux partiront de Dunkerque, Hazebrouck, Merville, Aniche, Busigny et Hirson-Fourmies.

Les autobus de toute la région et une quantité considérable d'autos particulières vont amener à Lille des milliers de congressistes.

Le programme officiel du Congrès paraîtra dans quelques jours sous la forme d'un opuscule d'une centaine de pages, qui relateront toutes les manifestations et festivités qui sont organisées à l'occasion de ces assises solennelles de l'U.N.C. de France. Ce programme sera vendu trois francs au profit des œuvres de l'U.N.C.

Rien n'a été négligé pour que tout se passe le mieux du monde.

Derrière onze drapeaux de la Fédération interalliée des Anciens combattants placés en tête du cortège, le Bureau de la F.I.D.A.C., le Bureau national de l'U.N.C. et presque tous les dirigeants des grandes Associations françaises viendront s'incliner devant le Monument aux Morts lillois.

Le Comité espère que la population lilloise, unanime, témoignera aux délégués qui nous viennent de toute la France une très cordiale sympathie, et qu'elle se prépare à pavoiser largement ses rues et ses habitations.

La Ligue maritime et coloniale tiendra son congrès à Dunkerque et à Malo-les-Bains

Le Comité dunkerquois de la Ligue maritime et coloniale organise, en accord avec le Comité central un Congrès de la Ligue qui se tiendra les 19, 20 et 21 juillet.

Les grandes lignes du programme ont été établies comme suit:

Le mardi 19 juillet, arrivée au port de Dunkerque d'une escadrille composée d'un aviso et de plusieurs sous-marins; visite officielle de ces bâtiments; réception de l'amiral Guépratte et du Comité de la Ligue par les autorités locales ;concert place du Minck, par l'Harmonie municipale.

Le mercredi 20 juillet, conférence avec projections par l'amiral Guépratte, dans la salle de spectacles du Casino de Malo-les-Bains; banquet offert au Casino par la municipalité de Malo-les-Bains et le Comité de la Ligue.

DEUX ACCIDENTS D'AUTOS PRÈS DE MONTDIDIER

Lundi matin, M. Emmanuel Bayer, âgé de 46 ans, de Neuville-en-Hez, qui roulait en auto à Ayencourt-le-Monchel, a dérapé en voulant éviter un chien. La voiture a dévalé un talus et, finalement, s'est retournée. L'état de M. Bayer est sérieux.

— Lundi après-midi, près de Fontaine, une auto conduite par M. Justin Garin, cultivateur, a dérapé dans un virage. L'auto a fauché un arbre et est tombée dans un champ, six mètres plus bas. M. Garin est grièvement blessé.

Les gagnants de la Loterie de l'Orphelinat national des Chemins de fer

Voici la liste des principaux numéros gagnants de la loterie de l'Orphelinat national des Chemins de fer:

Le numéro 6.398 gagne une pochette de trente obligations à lots, valeur nominale 15.000 francs.

Le numéro 62.181 gagne un service de table en porcelaine décorée (74 pièces).

Le numéro 102.687 gagne une machine à coudre.

Le numéro 146.628 gagne une pochette d'obligations à lots, valeur nominale 1.000 francs.

Le numéro 242.060 gagne une ménagère métal argenté, 84 gr.

Les numéros 132.013 et 292.942 gagnent une bicyclette.

Les numéros 82.649 et 277.108 gagnent un phonographe portatif.

Le numéro 195.794 gagne un service de table en faïence décorée, 74 pièces.

Pour les autres lots, réclamer la liste des numéros gagnants au siège social de l'Orphelinat des Chemins de fer, 19, rue Baudin, Paris (5e).

Le passage d'une auto suspecte au Blanc-Four, à Roncq

S'AGIT-IL D'UN EXPLOIT AUDACIEUX DE FRAUDEURS

Le hameau du Blanc-Four a été mis en émoi, lundi vers midi, par un fait dont jusqu'ici on n'a pu établir exactement la nature.

Deux gendarmes de la brigade d'Halluin, MM. Spilmont et Roussel, se trouvaient de service au carrefour du Blanc-Four pour réglementer la circulation des autos, toujours intense à cette heure.

Il était midi 10 quand le gendarme Spilmont vit arriver de la rue Pasteur, c'est-à-dire de la direction de Bousbecque une auto, roulant à une vitesse très vive.

On connaît le danger qui réside en cet endroit; c'est pourquoi, à l'aide des gestes réglementaires, M. Spilmont invita le conducteur à ralentir son allure.

Mais ce dernier ne tint aucun compte de l'avertissement et poursuivit son train; traversant la route nationale, il poursuivit sa route vers Tourcing, non sans avoir au passage tenté d'atteindre le gendarme. M. Spilmont ne dut son salut qu'à un brusque mouvement de recul. Sans cela, il eût été inévitablement broyé par l'auto-bolide.

Malgré l'allure vertigineuse de la voiture, on a pu constater qu'elle transportait des ballots qui semblaient contenir du tabac. Ces ballots affectaient, en effet, la forme de ceux que saisit si souvent la douane.

Il fut impossible aux gendarmes de relever le numéro matriculé de l'auto, d'autant plus que la plaque arrière semblait avoir été barbouillée à dessein. L'auto suspecte était passée depuis une minute, quand les gendarmes purent réquisitionner une autre auto de passage. Une poursuite s'engagea, mais sans aucun succès. Quand les gendarmes parvinrent à l'octroi de Tourcoing, l'autre auto était déjà bien loin.

D'où venait ce véhicule? Dans les postes-frontière, on ne signale aucun fait anormal. S'il s'agit, comme on le pense, d'une auto de fraude, il est possible que le chargement ait été effectué dans un dépôt clandestin situé à Bousbecque, ou dans le hameau du Colbras, aux environs de la Lys.

Quoi qu'il en soit, la douane se livre à des investigations.

L'ASSEMBLÉE de l'Association du Nord pour le développement de l'enseignement technique

Dimanche s'est tenue dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Arts et Métiers de Lille, sous la présidence de M. Langeron, préfet du Nord, l'assemblée générale de la Section du Nord de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique.

Sur l'estrade, on remarquait MM. Chatelet, recteur de l'Université; Maige, doyen de la faculté des Sciences; Dauchy, directeur des Arts et Métiers; Genet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Gallois, etc.

En ouvrant la séance, M. Langeron propose à l'assemblée d'envoyer un télégramme de sympathie à M. Georges Selliez, président, pour lui souhaiter un prompt et complet rétablissement.

M. Gallois, secrétaire-adjoint, donne un aperçu du rapport établi par la section sur les questions qui seront présentées au Congrès international de Bruxelles.

M. Dauchy fait connaître que dans le département, 47 cours professionnels fonctionnent, avec 10.635 garçons et 3.698 filles. Il y a 12 écoles pratiques de commerce et d'industrie pour garçons et 4 pour filles, ayant ensemble plus de 3.000 élèves, 3 écoles pratiques d'industrie et une douzaine de grandes écoles techniques ou d'instituts spécialisés.

Avant de quitter la salle, tenu par ses obligations à assister à une autre manifestation, M. Langeron souligna toute l'opportunité de l'action entreprise par l'Association et forma des vœux pour sa prospérité.

Le renouvellement du Comité

Parmi les personnes qui ont été élues membres du Comité, nous relevons:

MM. Chaleye, directeur Ecole nationale Arts et Industries textiles, Roubaix; Duburcq, représentant, à Roubaix; Perrin, directeur E.P.I., Tourcoing; Selliez, industriel, à Roubaix; Turotte, directeur E.P.I., Roubaix.

L'assemblée a décidé d'adresser deux télégrammes de sympathie, l'un à M. Herriot, président de l'Association française pour le développement de l'Enseignement technique, appelé à la tête du Gouvernement; l'autre à M. E. Labbé, directeur général de l'Enseignement technique, vice-président de l'Association.

LES FÊTES DE LILLE

Dimanche et lundi se sont déroulées les fêtes communales de Lille qui, depuis que la Municipalité a créé la kermesse de la Pentecôte ont perdu un peu de l'éclat qu'elles avaient autrefois.

Dimanche vers 9 h., au boulevard des Ecoles, ont eu lieu la revue et le cortège traditionnels.

L'après-midi dès 14 h., les jeux et concours populaires, organisés dans de nombreux quartiers, attirèrent assez bien de concurrents mais peu de curieux. Parmi ces concours celui de pêche au Grand Carré fut particulièrement disputé.

Les fêtes spéciales des secteurs Saint-Sauveur, Saint-Maurice et Saint-Etienne obtinrent un beau succès et malgré le temps incertain l'animation fut grande lors du passage du cortège et on acclama beaucoup la « Reine des Postes et ses demoiselles d'honneur.

L'infanticide de Teteghem

On n'a pas encore découvert les coupables

La gendarmerie espérait découvrir rapidement le ou les auteurs de l'horrible infanticide de la « Branche-Straete » à Teteghem, grâce surtout aux indications que ne manqueraient pas de fournir les voisins des criminels. Or, il semble, par l'absence d'une dénonciation, que les coupables habitent un endroit un peu isolé. La disparition de la fillette ainsi supprimée passerait dès lors plus facilement inaperçue.

Dans les mairies des environs, les registres d'état-civil ont été vérifiés soigneusement par la gendarmerie. Des listes ont été établies et les enquêteurs s'emploient à visiter de nombreuses familles, aux fins de constater si le dernier né est bien vivant. C'est, comme on le voit, une mission bien délicate.

Un témoin qui refuse de parler

Une personne domiciliée route de Furnes avait déclaré à des voisins, que se trouvant sur le perron de sa maison de derrière, lequel domine le chemin de ceinture, elle aperçut jeudi dernier, un peu avant 11 heures, une femme qui roulait à bicyclette et avait à l'avant de sa machine un panier de forme ovale comme celui qu'on découvrit dans le fossé. Elle examinait les fossés de chaque côté de la route et paraissait indécise sur le chemin à prendre.

Quand les gendarmes se présentèrent chez elle, afin de recueillir sa déclaration, elle déclara n'avoir rien dit et rien vu.

La médaille d'honneur au Maître Pierre Montézin

Pierre Montézin vient d'obtenir à Paris au Salon des Artistes Français, la grande médaille d'honneur dans la Section peinture.

Roubaix eut souvent l'honneur de recevoir la visite de cet artiste aujourd'hui officiellement classé parmi les plus grands paysagistes de notre époque. Un banquet réunit au restaurant de la Madeleine près de cent artistes amis pour fêter le succès de Pierre Montézin.

Le grand animateur roubaisien, M. Albert Sonneville, président du groupe Beaux-Arts des *Amis de Roubaix*, fut chargé de prendre la parole à la fin du repas.

M. Sonneville rappela la modeste origine de Pierre Montézin. Enfant du peuple, né à Paris, Montézin fut l'élève de celui que les artistes appelaient le « père Quost ». Il obtint sa troisième médaille en 1907, sa deuxième en 1910. Prix Rosa-Bonheur en 1920. Hors concours. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1923. Membre du jury. Il ne peut espérer qu'une chose aujourd'hui: l'Institut.

Tous ces succès sont dus à un travail acharné, à une ténacité rare. Tous les amateurs d'Art de la région apprendront avec joie le grand succès obtenu par M. Pierre Montézin, attendu que beaucoup de ses œuvres se trouvent dans notre centre de Roubaix-Tourcoing. Est-ce une indiscrétion que de dire que M. Albert Sonneville a l'intention d'organiser une grande exposition des œuvres de cet artiste, au profit des chômeurs roubaisiens avec le concours des *Amis de Roubaix*.

Nous connaissons l'animateur, nous avons la certitude qu'il réussira.

La brigade mobile de Lille arrête les auteurs d'un vol de 45.000 fr. de titres commis à Amiens

Il y a environ deux mois, à Amiens, un vol de titres était commis chez M. Balédant, rentier, demeurant 1, rue de l'Abbaye. On soupçonna la bonne, Jeanne Lagache, âgée de 45 ans, et elle fut arrêtée. Elle commença par nier. L'instuction suivit son cours et fut menée par M. Yves Lefebvre, juge d'instruction à Amiens.

Devant le mutisme de la bonne, il fut impossible, pendant longtemps, de retrouver les titres, et une commission rogatoire fut alors envoyée par le juge à M. Ucciani, chef de la brigade mobile de Lille, qui chargea M. Biget, commissaire ; Koustnicker, inspecteur principal ; Leroux et Devigne, inspecteurs, de faire les recherches nécessaires.

Ceux-ci vinrent de retrouver les titres chez les époux Bouriez-Lagache, beau-frère et sœur de la bonne en question et demeurant à Wavrechain-sous-Denain. Ces derniers ont avoué et ont déclaré qu'ils avaient déposé les titres chez une voisine en lui disant qu'il s'agissait de papiers de famille. Cette voisine ne sera donc pas inquiétée, mais les époux Bouriez-Lagache ont été arrêtés et incarcérés à la prison d'Amiens.

DEUX MOTOCYCLISTES SONT TAMPONNÉS PAR UNE AUTO A CALAIS

Une collision s'est produite, boulevard Jacquard, à Calais, dimanche après-midi, entre une auto conduite par un sujet britannique, M. Charles Law-Keonet, de Londres, et une motocyclette montée par deux jeunes gens, MM. Léopold et Gustave Houssouliez, de Calais.

Ce dernier ne souffre que de contusions, mais M. Léopold Houssouliez a la jambe droite fracturée.

DERNIÈRE HEURE

Le haut Comité de coordination des besoins de la défense nationale est institué

Paris, 6 juin. — Par décret, il est institué un haut comité chargé de coordonner les besoins de la défense nationale. Il est présidé, par délégation du président du Conseil, par M. Paul Painlevé, ministre de l'Air et comprend : Les ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air, deux inspecteurs généraux de la défense nationale aérienne du territoire, les vice-présidents des Conseils supérieurs et les chefs des états-majors généraux de l'Armée de, r Marine et de l'Air.

M. JACQUES ROUCHÉ MAINTENU POUR SEPT ANS DIRECTEUR DE L'OPÉRA

Paris, 6 juin. — Le *Journal Officiel* publiera demain matin, un décret par lequel M. Jacques Rouché est maintenu directeur du Théâtre national de l'Opéra, pour une nouvelle période de sept ans, à partir du 17 février 1933.

UN MANIFESTE DE LA C.G.T.

La C.G.T. a publié une note dans laquelle, après avoir défini la gravité de la situation économique, elle demande entre autres: « le développement de la capacité de consommation, la stabilisation des prix mondiaux, application de mesures propres à assainir la situation et à rétablir le pouvoir d'achat ».

A Marseille, des Dockers en grève se heurtent à des forces de gendarmerie

Marseille, 6 juin. — Une centaine de dockers en grève avant tenté de débaucher le personnel qui travaillait encore, se sont heurté cette après-midi, à des forces de gendarmerie appelées en prévision de troubles.

Une violente bagarre s'est produite; un gendarme et un docker, ont été très grièvement blessés. Une vingtaine de grévistes ont été arrêtés.

L'ABOMINABLE CRIME D'UN ENFANT DE 13 ANS

Thionville, 6 juin. — A l'orphelinat de Rettel, le jeune René Klock, âgé de 13 ans, avait été chargé de balayer le couloir en compagnie de son jeune camarade Alphonse Georges, âgé de 9 ans, infirme des jambes. A un moment donné, Georges pria Klock, qui tous les jours devait aider son petit camarade malade à s'habiller, d'aller lui chercher son paletot au vestiaire.

Pris de colère, Klock poussa Georges dans une ancienne fosse d'aisances et plaça sur le couvercle une lourde caisse.

Ce matin, sur l'indication de Klock, le cadavre du petit Georges put être retiré de la fosse.

Le jeune monstre n'a témoigné aucun regret et a assisté impassible, cet après-midi, à la reconstitution du crime, en présence du Parquet.

Un assassin condamné à mort

Versailles, 6 juin. — Aujourd'hui, la Cour d'assises de Versailles, a condamné à mort Abel Barranger, jardinier au service de M. et Mme Bernault, propriétaires à Ballancourt.

Barranger battait sa femme et s'adonnait à la boisson, comme il était plus souvent au café qu'au travail, M. Bernault avait dû le congédier, il voulut alors se venger de son patron qu'il tua à coups de devolver.

Des coups de revolver dans une réunion politique en Espagne

Valencia, 6 juin. — Des troubles graves ont été provoqués par des éléments extrémistes dans le village de Castrejon. Hier matin, au cours de la réunion des droites, qui comprenait 4.000 personnes, les extrémistes ont voulu couvrir la voix des orateurs. N'y puissant pas, ils ont tiré plusieurs coups de revolver, blessant très grièvement une jeune fille et un assistant.

Les coups de feu ont provoqué la panique. Pendant quelques instants les manifestants ont été maîtres du village. Les gardes civils ont rétabli l'ordre. Plusieurs manifestants ont été blessés.

Une fusillade à la frontière polonaise cause treize morts

Varsovie, 6 juin. — On apprend de Wilno qu'une patrouille soviétique a traînasses dans les familles allocataires près du village de Gryssa, une bande de malfaiteurs composée de soixante individus armés de fusils, de revolvers, de grenades et disposant de munitions importantes. Une bataille s'est engagée. Il y a eu treize morts dont cinq garde-frontières soviétiques et de nombreux blessés.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 93.43; sur New-York, 3.6912; Esc. hors banque, 1 1/16-3 1/4 ; Prêt à court terme, 1/2

New-York: Sur Paris, 3.94 7/8 ; Câb. transf., 3.69; Sur Bruxelles, 1.399 1/2.

Le XIIe Congrès national des allocations familiales et des assurances sociales à Bordeaux

Le XIIe Congrès des allocations familiales et des assurances sociales s'est tenu aujourd'hui à Bordeaux, sous la présidence de M. Jacques Lebel.

La première séance était consacrée à l'examen des questions se rapportant à l'institution des allocations familiales qui, avant toute intervention législative, s'étend déjà à une population de 4.300.000 salariés et se chiffre par un versement annuel de 1 milliard 700 millions de francs.

Le Congrès a étudié les dispositions de la loi du 1 1mars 1932, qui a rendu obligatoire, pour tous les employeurs, l'affiliation à une caisse de compensation assurant le service de ces allocations familiales et qui doit entrer en vigueur dès la promulgation du règlement d'administration publique actuellement en préparation.

Puis, ont été étudiées les répercussions démographiques du régime des allocations familiales, dont les statistiques révèlent la bienfaisante influence sur la natalité et la mortalité infantile; c'est ainsi qu'en 1931, les rencontré, sur la frontière polonaise, ont été supérieures de 57 % à celles de l'ensemble de la population, pour les mêmes classes d'âge, tandis que les décès d'enfants étaient inférieurs de 36 %.

TIRAGE FINANCIER

FONCIÈRES 1909

Le numéro 86.172 est remboursé par 100.000 fr.; le numéro 873.981 est remboursé par 10.000 fr. Les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 fr.: 712, 120.869, 184.443, 193.109, 653.570, 724.234, 1.157.767, 1.039.189, 1.173.811, 1.260.75.

Soixante numéros sont remboursés chacun par 500 francs.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

Les finales de boxe du Challenge de « l'Auto »

Paris, 6 juin. — Ce soir au Central Sporting-Club, ont eu lieu les finales de boxe du Challenge de « l'Auto ». En voici les résultats:

Catégorie poids mouche: Fayaut (Jarnages) bat Simonde (Paris) aux points.

Catégorie poids coq: Nicolas (Perpignan) bat Bruyère (Soissons) aux points.

Catégorie poids plume: Paquet (Sochaux) bat Saubiesi (Paris) aux points.

Catégorie poids légers: Mayor (Toulouse) bat Walter (Sochaux), aux points.

Catégorie poids mi-moyens: Gerber (Hayange) bat Laplace (Soissons), aux points.

Catégorie poids moyens: Michelot (St-Dizier) bat Zagan (Sochaux) aux points.

Catégorie poids mi-lourds: Olivon bat Brunner, d'Hayange, aux points.

Catégorie poids lourds: Bataglia (Paris) bat Wallesch (Paris) par abandon au 1er round.

HIPPISME

LES COURSES A BOITSFORT du 6 Juin

Prix d'Hougoumont (6.000 fr.; 2.400 m.). — 1er Ignition; 2e Verveine; 3e Luquille. — Non placés: Mignon. — Pesage: 25.50, 8.50, 11.00, 11.00; Pelouse: 33.00, 10.00, 10.50, 14.00.

Prix de l'Observatoire (12.000 fr.; 1.200 mètres). — 1er Galo; 2e Sir D'Hallewyn; 3e Eddie. — Non placés: Floridas. — Pesage: 52.00, 10.00, 6.00; Pelouse: 52.50, 9.00, 5.50.

Prix des Glaïeuls (12.000 fr.; 1.200 m.). — 1er Guerilla II; 2e Tonnelet; 3e la Partibus. — Non placé: Amoureux. — Pesage: 40.50, 12.00, 9.50, 21.00; Pelouse: 40.50, 14.50, 10.00, 23.00.

Prix Guimard (15.000 fr.; 2.200 m.). — 1er Brimade; 2e Gossip; 3e Le Shimmy. — Non placé: La Cigale. — Pesage: 12.50, 7.50, 10.00, 9.50; Pelouse: 10.00, 7.00, 11.00, 9.50.

Prix de l'Infante (10.000 fr.; 2.150 m.). — 1er Junon; 2e Salogne; 3e Cornewallis. — Non placé: Lusitania. — Pesage: 89.00, 10.50, 16.50, 7.50; Pelouse: 34.50, 9.00, 7.50, 9.60.

Prix de la Jonction (12.000 fr.; 2.200 m.). — 1er Lincoln; 2e Pierrefonds; 3e Sans Toi. — Non placé: Averte. — Pesage: 21.50, 10.50, 10.50, 13.00; Pelouse: 35.00, 11.00, 10.50, 10.50.

Aujourd'hui mardi, à 14 h. 45, courses à Zellick.

COTONS

LIVERPOOL, 6 juin.

Importations, nulles; américain, hausse, 10; brésilien, hausse, 9; égyptien, hausse, 5 à 7.

	New-York			Nouv. contr.		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour				Préc.	Jour
Disp.	5.35	5.20	—.—	—.—	—.—	5.30	5.11
Juin	5.22	5.04	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Juil.	5.30	5.12	—.—	—.—	—.—	5.30	5.11
Août	5.38	5.20	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept.	5.47	5.28	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Oct.	5.54	5.36	—.—	—.—	—.—	5.52	5.32
Nov.	5.61	5.42	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc.	5.68	5.49	—.—	—.—	—.—	5.65	5.47
Janv.	5.75	5.56	—.—	—.—	—.—	5.72	5.54
Fév.	5.84	5.64	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	5.93	5.73	—.—	—.—	—.—	5.87	5.70
Avril	6.00	5.81	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	6.10	5.89	—.—	—.—	—.—	6.00	5.83

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 5.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 1.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 8.000; France, nulles; Continent, 15.000; Japon et Chine, nulles.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 260; à terme sur janvier, 75; mars, 81; mai, 85; juillet, 61; septembre, 67; octobre, 70; décembre, 74. — Ventes, 19.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 6 juin. — Tendance soutenue à l'ouverture. Les informations reçues ce matin par les maisons de commission sont plus optimistes. On s'attend au développement de la reprise; cependant des prises de bénéfices interviennent.

La cote perd de un à deux points, puis sur de nouvelles réalisations le marché abandonne de un à quatre points dans l'après-midi. Les courtiers ne considèrent pas cette réaction classique, étant donné les proportions de la récente hausse et l'opinion générale demeure prudemment optimiste quant à l'avenir prochain. Clôture faible.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 7 juin 1932 N° 25.

LA TUTELLE DE GEORGETTE

PAR

ARTHUR DOURLIAC

Ce fut un coup terrible pour Albert. Il aimait tendrement son père et sa douleur était mêlée de remords. Il se reprochait d'avoir contristé, sinon avancé ses derniers jours : de s'être attardé loin de lui, de l'avoir laissé mourir seul...

C'était une pensée lancinante dont il souffrait d'autant plus qu'il n'en disait rien à personne, et sa femme était incapable de le deviner.

Elle n'avait pas assez connu son beau-père pour lui être bien attachée, et elle n'était pas de celles qui adoptent, par amour, les sentiments de leur mari.

Elle comprenait ses regrets mais elle ne les partageait pas, et si elle pardonnait charitablement au vieux baron son opposition discourtoise, elle lui gardait quelque rancune de sa fin intempestive, arrivant juste à la veille de la saison mondaine et la condamnant à une réclusion en province, quand allaient s'ouvrir les salons parisiens.

En effet, Albert avait décidé de passer en Auvergne tout le temps de son deuil, observé selon la sévère étiquette de jadis, sans aucune atténuation.

— Cependant, mon ami, le deuil se porte surtout dans le cœur, observait la douairière, venant à la rescousse de sa petite-fille.

— Cela ne saurait suffire, madame, nos pères ont fixé des règles auxquelles nous devons nous conformer.

— Pour ma part, je préfère m'en aller à l'anglaise, sans déranger personne et je vous dispense de tout étalage.

— Mais nous ne nous en dispenserons pas... seulement le plus tard possible.

Force avait donc été à Georgette de se résigner; son influence s'étant heurtée, pour la première fois, à une résistance très ferme que rien n'avait pu ébranler.

— Vous me désobligeriez en insistant, ma chère, et, si c'est un sacrifice, nous le devons bien à la mémoire de mon père.

Il l'avait engagée à inviter ses deux mères pour lui tenir un peu compagnie; mais, fidèle à sa promesse, dont elle ne se croyait pas dégagée par la mort, Mme d'Harnetal avait décliné l'invitation, et grand'mère et petite-fille, condamnées à se suffire à elles-mêmes, s'ennuyaient à qui mieux mieux.

Le château, pas bien gai en temps ordinaire, était tout à fait lugubre à cette époque de l'année, avec ses arbres dénudés, son tapis de neige, ses roches noires comme des catafalques, et ses serviteurs en deuil.

Les voitures ne sortaient des remises que pour conduire les châtelains aux offices et, sous ses longs voiles de crêpe, Georgette, en proie à une sourde irritation, trouvait que son mari, tout de noir habill